

# Témoignage d'une surveillante de prison : les lois européennes nous interdisent les fouilles au corps

écrit par Surveillante | 7 septembre 2015



J'ai lu avec attention l'article de Christine Tasin sur les caïds musulmans dans les prisons :

<http://resistancerepublicaine.com/2015/la-prison-royaume-des-caids-musulmans-et-les-matons-doivent-faire-profil-bas/>

Déjà je n'aime pas ce terme de maton, je suis surveillante de prison, désolée que cela ne vous déplaie. Cet article est en quelque sorte vrai, mais pas dans la totalité.

Je peux vous affirmer que l'on fait de notre mieux pour que la la détention n'explose pas...

On n'est pas aidés par notre gouvernement et le moindre faux pas c'est nous qui ramassons. Les détenus portent plainte régulièrement contre nous, et des avocats des plus véreux trouvent sans cesse les failles pour que le PPSMJ ( détenu) soit toujours hors de cause et que l'agent ou l'administration soit en tort. Il y a de nombreuses agressions, insultes, mais on ne fait pas profil bas on évite de perdre notre travail ou

de prendre des blâmes.

**Oui les soi-disant caïds comme vous dites font la loi en prison, car c'est eux les premières balances dans notre jargon.**

**Sans cesse on nous oblige à appliquer les lois européennes qui ont détruit le peu de répression que nous avons ( par exemple on ne fait plus de fouille à corps après les parloirs, ce qui est à mon sens une aberration,** car c'est au moment des parloirs que la plupart des choses entrent ). Les quartiers disciplinaires sont un moment de paix pour eux, ils se retrouvent cellulaires (seuls en cellule) et ont le droit à tout... où est le disciplinaire ? Moi même je me demande...

Oui je vous l'accorde il y a sans doute des surveillants corrompus, mais dans quel travail ne trouve-t-on pas des brebis galeuses ?

La Prison doit être une prison ( décourager les gens de commettre des actes interdits par la loi), pas un centre de repos pour délinquants, il faut différencier le degré de faute et appliquer des peines exemplaires et réelles, et non dire perpétuité, cela est un mensonge ! Y a pas de peine a perpétuité chez nous. Je ne comprend pas pourquoi on mélange un homme qui n'a pas payé sa pension alimentaire, un alcoolique avec un violeur ou voir même un tueur...

Depuis 15 ans que je suis dans ce métier, j'ai l'impression chaque année de régresser...

**Surveillante**